

## DECISION n° DG 2024-92 Portant délégation de signature

### Direction Générale :

Tél. : 05 46 45 50 97  
Fax : 05 46 45 52 94  
direction@ght-atlantique17.fr  
Rue du Docteur Schweitzer  
17019 La Rochelle Cedex

## Direction des Ressources et de l'Attractivité Médicales de Territoire

### La Direction commune :

#### Hôpitaux La Rochelle-Ré-Aunis

Hôpital St Louis  
Hôpital Marius Lacroix  
Hôpital de St-Martin-de-Ré  
Site du Fief de la Mare  
Centre de Soins de Suite  
de Marianges  
Etablissement et Service d'Aide  
par le Travail « Le Treuil Moulinier »

#### Centre Hospitalier de Rochefort

#### Centre Hospitalier de Marennes

#### EHPAD Résidence "Val de Gères" Surgères

#### Centre Hospitalier de l'Île d'Oléron

### LA DIRECTRICE GENERALE DU GROUPE HOSPITALIER LITTORAL ATLANTIQUE

### (Hôpitaux La Rochelle-Ré-Aunis, Centre Hospitalier de Rochefort, Centre Hospitalier de Marennes, Centre Hospitalier de l'Île d'Oléron et EHPAD de Surgères)

**Vu** le Code de la Santé Publique et notamment ses articles

-L.6141-1 relatif aux établissements publics de santé

-L.6143-7 relatif aux attributions du directeur d'un établissement public de santé

-D. 6143-33 à D.6143-34 et R.6143-35 relatifs à la délégation de signature des directeurs des établissements publics de santé,

**Vu** le Code de l'Action Sociale et des Familles,

**Vu** le Code Général de la Fonction Publique,

**Vu** le décret n° 2005-920 du 20 août 2005 modifié portant dispositions relatives à la direction de certains établissements, en particulier les dispositions concernant la gestion par une direction commune,

**Vu** l'arrêté de Madame la Directrice Générale du Centre National de Gestion en date du 27 juillet 2023 portant détachement de Madame Valérie BENEAT-MARLIER, directrice d'hôpital, pour une durée de quatre ans, dans l'emploi fonctionnel de Directrice du Groupe Hospitalier de La Rochelle-Ré-Aunis, des Centres Hospitaliers de Rochefort, de Marennes, et de Saint-Pierre d'Oléron et de l'EHPAD de Surgères à compter du 7 août 2023.

**Vu** l'arrêté de Madame la Directrice Générale du Centre National de Gestion en date du 19 juin 2018 portant nomination de Monsieur Fabien CHANABAS en qualité de directeur-adjoint au Groupe Hospitalier de La Rochelle-Ré-Aunis, au Centre Hospitalier de Rochefort, au Centre Hospitalier de Marennes et à l'EHPAD « Résidence du Val de Gères » de Surgères à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2018, et l'arrêté du 30 novembre 2020 le nommant également directeur-adjoint au Centre Hospitalier de Saint-Pierre d'Oléron à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021,

**Vu** l'arrêté de Madame la Directrice Générale du Centre National de Gestion en date du 6 mai 2024 portant nomination de Madame Sandra POITEVIN en qualité de directrice-adjointe au Groupe Hospitalier de La Rochelle-Ré-Aunis, au Centre Hospitalier de Rochefort, au Centre Hospitalier de Marennes, au Centre Hospitalier de Saint-Pierre d'Oléron et à l'EHPAD « Résidence du Val de Gères » de Surgères à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2024,

**Vu** la décision du Directeur du Groupe Hospitalier de La Rochelle-Ré-Aunis en date du 15 janvier 2018 portant recrutement de Madame Margaux MAUDUIT, attachée d'administration, à compter du 29 janvier 2018, responsable des Affaires Médicales,

**Vu** la convention de Direction Commune entre les Hôpitaux La Rochelle-Ré-Aunis, Centre Hospitalier de Rochefort, Centre Hospitalier de Marennes, Centre Hospitalier de l'Île d'Oléron et EHPAD de Surgères en date du 6 novembre 2020

**Vu** l'organigramme de direction commune

## DECIDE

### Article 1

1.1 – Délégation permanente est donnée à Monsieur Fabien CHANABAS, directeur-adjoint chargé de la Direction des Ressources et de l'Attractivité Médicales de Territoire du Groupe Hospitalier Littoral Atlantique pour signer l'ensemble des pièces relatives à la gestion des personnels médicaux :

- le recrutement des praticiens hospitaliers, praticiens contractuels, assistants, attachés, associés, internes et faisant fonctions d'internes,
- les décisions, contrats, conventions, avenants, publications et avis relatifs aux carrières médicales,
- les attestations et autorisations,
- les contrats et bons de commande liés à l'intérim médical,
- la formation médicale continue : marchés publics liés à la formation continue, décisions et conventions de formation, ordres de missions, états de remboursement,
- les gardes et astreintes médicales,
- les tableaux de service et les pièces justificatives de paye,
- les autorisations d'absences et les frais de déplacement,
- les assignations des praticiens hospitaliers, praticiens contractuels, assistants, attachés, internes et faisant fonctions d'internes.

1.2 - En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur CHANABAS, la délégation consentie au 1.1 est donnée à Madame Sandra POITEVIN, directrice-adjointe et à Madame Margaux MAUDUIT, attachée d'administration.

### Article 2

La présente décision peut être contestée dans les deux mois qui suivent sa notification soit en déposant un recours gracieux devant l'administration auteure de la décision, soit un recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent.

### Article 3

La présente décision modifie la décision n° DG 2024-49 du 8 mars 2024 portant délégation de signature dans les Hôpitaux La Rochelle-Ré-Aunis, le Centre Hospitalier de Rochefort, le Centre Hospitalier de Marennes, le Centre Hospitalier de l'île d'Oléron et l'EHPAD de Surgères et prend effet au 1<sup>er</sup> Juillet 2024.

Elle fera l'objet d'une communication aux intéressé(e)s, d'une publication au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de la Charente-Maritime et d'un affichage dans chacun des établissements de la direction commune.

Elle est consultable sur le site internet des établissements du Groupe Hospitalier Littoral Atlantique.



Fait à La Rochelle, le 27 juin 2024

La Directrice Générale  
Valérie BENEAT-MARLIER

